

Par SDÉ et courriel

Le 14 janvier 2021

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Simon Turmel**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3563  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

**OBJET :** Demande d'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne et des critères d'analyse des soumissions en vue de l'acquisition d'un service d'intégration éolienne  
Votre dossier : R-4061-2018 / Notre référence : R056273 ST

---

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) fait suite à la décision D-2020-182.

Nous désirons vous aviser que dans un souci d'efficacité et tenant compte de la pandémie et de la période des fêtes de fin d'année, le soussigné a pris directement contact avec les procureurs de TCE par courriel. Nous leur avons ainsi transmis une copie des décisions D-2020-152 et D-2020-182 et attiré leur attention sur les paragraphes 53 à 57 de la décision D-2020-152. Ceux-ci nous ont confirmé le 6 janvier 2021 avoir reçu notre correspondance et qu'ils sont à préparer une réponse.

Nous sommes toujours en attente de celle-ci et verrons à effectuer une relance auprès d'eux au courant de la semaine prochaine, au besoin.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

*(s) Simon Turmel*

**SIMON TURMEL**, avocat

ST/ab

c.c. Intervenants (par courriel seulement)